

# **SEANCE DU 11 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

**Etaient présents** : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, Sylvain ALIPRANDI, Cécile LEFAUCHEUR, François BRIERE, Patrick JOLIVEL, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absentes excusées** : Catherine PATUREL donne procuration à Christian DEHON, Dominique LEMAIRE-VEHENT,

**Etaient absents** : Alain SCHIRRER, Sylvie COURTEILLE, Luc RICHARD, Yannick DURLIN,

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votants : 10

**- N° 16 : Budget communal 2023 – décision modificative n° 01**

Des modifications d'écritures comptables ont été apportées au budget primitif de la commune sans affecter les résultats.

**- N° 17 : Modification de l'affectation du résultat du compte administratif 2022**

Annule et remplace la délibération n° 10

Des modifications d'écritures comptables ont été apportées sans affecter les résultats.

**- N° 18 – « Désherbage » 2023 des ouvrages de la bibliothèque municipale**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la reconduction de cette régulation des ouvrages et autorise la Responsable de la bibliothèque à gérer l'ensemble de l'opération.

**- N° 19 – Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement allée du Saule dans le domaine public**

A la majorité, le conseil municipal décide d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles 223,224 et 225 section AB ; d'autoriser, après la rétrocession, le Maire ou en cas d'indisponibilité le 1<sup>er</sup> adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement du Saule sis sur les parcelles 223, 224 et 225 ; tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la commune d'Oulins.

**- N° 20 – Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion, acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

**- N° 21 – Zonage des eaux usées**

,Le conseil municipal à l'unanimité, valide la proposition de zonage d'assainissement collectif réalisée par le bureau d'études VERDI sur la commune d'Oulins.

***L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.***

Monsieur le Maire informe que la redevance spéciale de la commune est augmentée de 60%.

Monsieur le Maire informe que la commune ne percevra pas la DETR pour la cour de l'école pour des raisons d'adresse aux services administratifs. Les travaux seront quand même réalisés pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire informe qu'une branche d'arbre est tombée sur une propriété sise Les Rivages de la Vesgre. La clôture a été endommagée ainsi qu'une partie de la toiture. Les assurances ont été contactées pour la réparation des dégâts.

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux pour la friche industrielle ils seront réalisés 1 semestre 2024.

S.ALIPRANDI s'interroge à propos du panneau d'entrée des Gâtines d'Oulins qui se trouve dans la propriété de M. NEVO. Un constat sera réalisé pour régler ce problème.

P.LEPETIT informe que la préparation du 14 juillet commencera le 13 au soir à partir de 17 h et informe que le CFO organisera une kermesse pour les animations de l'après-midi du 14.